

BULLETIN D'INSCRIPTION aux UNIVERSITES F.N.H.P.A. 2023

A renvoyer à : **CARIB CONGRES 58, Route de la Reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Tél : 07 49 36 00 25 E- mail : fnhpa2023@caribcongres.com

UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR CHAMBRE à remplir EN LETTRES MAJUSCULES

IMPERATIF : Les NOMS et PRENOMS indiqués doivent être IDENTIQUES à ceux du passeport utilisé lors du voyage et la date de naissance mentionnée.

Référence personne	NOM	PRENOM	Date de Naissance	Cocher la case correspondant à chaque personne
1/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
2/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
3/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
4/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié

Nom de votre camping (ou de votre société si vous êtes exposant) :

Adresse de facturation professionnelle

..... Code Postal Ville

Tél. Fixe : Mobile 1/ : Mobile 2/ :

E- mail (OBLIGATOIRE) : @

DROIT D'INSCRIPTION AUX UNIVERSITES (A régler par chèque à l'ordre de « FNHPA »)

- CAMPING ADHERENT FNHPA : Offert CAMPING NON ADHERENT FNHPA : 170 € HT soit 204 € TTC par personne
- ANCIEN ADHERENT FNHPA : 50 € HT soit 60 € TTC par chambre AMIS ADHERENT FNHPA : 100 € HT soit 120 € TTC par chambre
- EXPOSANT : Inscription au Workshop obligatoire (Tarifs dans dossier Workshop sur demande à workshop@universites-fnhpa.com)

A – LES UNIVERSITES FNHPA 2023 au CLUB MED La Caravelle - Guadeloupe

Cocher les cases correspondant à vos choix et reporter la référence indiquée dans le tableau des prix de la brochure

* Dans une même chambre, le tarif Adulte est obligatoirement appliqué aux personnes référencées 1/ et 2/ même si l'une d'entre elles est un enfant entre 5 et 17 ans

** Ex de Référence Tarif : C2J-7 = Grande Terre/Supérieure sans balcon Vue Jardin 7 nuits S4-9 = Sainte Anne/Suite 4 personnes 9 nuits

Prix et Références pages 11 à 21 de la brochure « UNIVERSITES FNHPA 2023 » et sur www.universites-fnhpa.com

Catégorie CHAMBRE	Référence des Personnes occupant la chambre	Nombre de nuits au Club Med La Caravelle	Référence TARIF ** et souhait Rch ou étage	Configuration Literie			Nombre de Personnes	Prix unitaire par Personne * <small>Hors Taxes Aéroports et Surcharge Carburant</small>	TOTAL A
				Doub le	Twin (2 lits)	Single			
<input type="checkbox"/> BONNES AFFAIRES	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/	x € = €	
<input type="checkbox"/> GRANDE TERRE <input type="checkbox"/> Supérieure <input type="checkbox"/> De Luxe	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> BASSE TERRE <input type="checkbox"/> Supérieure <input type="checkbox"/> De Luxe	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> MARIE GALANTE <input type="checkbox"/> Supérieure Premium	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> SAINTE ANNE <input type="checkbox"/> Supérieure Premium	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> SAINTE ANNE <input type="checkbox"/> Suite 3 ou 4 Personnes	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/> 3/ <input type="checkbox"/> 4/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> OASIS ZEN <input type="checkbox"/> De Luxe <input type="checkbox"/> Suite	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	

OBLIGATOIRE : En cas d'indisponibilité dans la référence choisie, merci d'indiquer votre 2^{ème} choix :

Catégorie CHAMBRE : Référence Tarif Nombre de Nuits :

B – AERIEN Forfait UNIVERSITES 2023 - TAXES D'AEROPORTS - SURCHARGE CARBURANT

Les prix des FORFAITS UNIVERSITES sont calculés avec des tarifs aériens de l'hiver 2022.

Ils pourront être réévalués par les compagnies aériennes. Ils sont indiqués Hors Taxes d'Aéroports et Surcharge Carburant.

Le montant par personne des taxes (aéroports et surcharge carburant) pour les vols Paris/Pointe à Pitre/Paris indiqué ci-dessous est celui de l'hiver 2022 ; il est donné à titre indicatif et est susceptible de modification par les compagnies aériennes.

Le montant des taxes exigibles sera dans tous les cas celui en vigueur à l'émission du titre de transport, celle-ci n'intervenant qu'après paiement de l'intégralité du montant total du voyage.

TAXES OBLIGATOIRES <i>(susceptibles de modifications)</i>	Montant des taxes par personne	Nombre de Personnes	TOTAL B
B- TOTAL TAXES <i>(en vigueur au 20 septembre 2022)</i>	350 €	x	=€

PRE-POST ACHEMINEMENTS PROVINCE/PARIS/PROVINCE :

1. Les plans de transports et les tarifs Hiver 2023 n'étant pas encore publiés par les compagnies aériennes, les propositions de pré-post acheminements seront communiquées ultérieurement. Ils ne seront possibles en avion à des tarifs préférentiels que si les vols internationaux sont effectués sur Air France. Possibilité de pré post acheminement en train avec Corsair et Air Caraïbes dans le cadre du TGV Air. Toutes les gares et train ne sont pas accessible à la réservation groupe.

2. Demande de tarification de pré- post acheminements :

AEROPORT DE DEPART CHOISI en province : Nombre de personnes :

GARE DE DEPART CHOISIE en province : Nombre de personnes :

SURCLASSEMENT AERIEN :

Les prix des forfaits UNIVERSITES 2023 étant établis sur des tarifs aériens « Groupes », les suppléments applicables seront supérieurs aux suppléments de surclassement par rapport aux tarifs publics individuels.

Demande de surclassement : ALLER : Premium Business RETOUR : Premium Business Nombre de personnes : ...

C – ATELIERS Pré ou Post – Universités (prix basés sur un minimum de 20 personnes par atelier)

Les prix des ATELIERS sont calculés avec des tarifs aériens estimés pour l'hiver 2023. Ils sont indiqués Taxes d'Aéroports et Surcharge Carburant incluses. Ils pourront être réévalués par les compagnies aériennes. Pour New York et Miami prix estimés en € sur la base 1€=1\$ pouvant être réévalué pour 2023. Pour le Club Med 2 : Frais d'escapes au 01/08/2022 : 343€/personne. Soumis à modification

Prix et Références des Ateliers pages 25 à 30 de la brochure et sur www.universites-fnpha.com

Date de départ de Paris	Nbre total de Nuits sur place	DETAIL DU SEJOUR TOTAL dans l'ordre des destinations <i>Nom de destination suivi du nombre de nuits correspondant</i> <i>Cocher la case correspondant à votre choix</i>	REFERENCE de l'Atelier choisi	Prix par personne de l'ATELIER (hors Universités)		Nombre De Personnes	TOTAL C
				1/2 Double	Single		
Mercredi 29 novembre 2023	13	<input type="checkbox"/> Saint Martin (6) + Universités	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	x	= €
Vendredi 1er Décembre 2023	11	<input type="checkbox"/> New York (4) + Universités	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	x	= €
	11	<input type="checkbox"/> Tendacayou (4) + Universités	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	x	= €
Mardi 5 décembre 2023	13	<input type="checkbox"/> Universités + Miami (6)	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	x	= €
	14	<input type="checkbox"/> Universités + Club Med 2 (7)	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	x	= €

D - RECAPITULATIF DE VOTRE VOYAGE HORS ASSURANCE

RECAPITULATIF du TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance	
FORFAIT UNIVERSITES : TOTAL A	+.....€
TAXES AEROPORTS obligatoires : TOTAL B	+.....€
ATELIER Pré ou Post : TOTAL C	+.....€
FRAIS D'ESCALES obligatoires pour Atelier Club Med 2 2 : 343 € par personne (au 01/08/2022.soumis à modification)	+.....€
TOTAL D : TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance	=€

E – ASSURANCE OPTIONNELLE : MULTIRISQUES- Paragraphe à remplir impérativement

Assurance « MULTIRISQUES » proposée. La souscription de l'assurance vaut pour acceptation des conditions générales de ventes de l'assurance :

à consulter sur www.universites-fnhpa.com Plafond de Garantie : 50 000 € et 135 000 € par évènement

E : L'Assurance « MULTIRISQUES »

Inclut entre autres les garanties complémentaires suivantes :

- Annulation de voyage (maladie, attentat, faillite de la compagnie aérienne, grève du personnel de la compagnie aérienne...)
- Vol manqué
- Retard aérien > 4 heures
- Bagages et effets personnels
- Interruption de séjour
- Individuelle accident de voyage
- Responsabilité civile vie privée à l'étranger
- Retour impossible
- Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure
- Retour anticipé
- Assistance en cas de décès

Option Sanitaire :

- Maladie déclarée dans le mois précédent le départ en cas d'épidémie ou de pandémie
- Cas contact avant le départ
- Refus d'embarquement suite résultat positif Covid

Assureur : ASSUREVER

Assurance E MULTIRISQUES : REFUSEE ACCEPTEE

Signature :

PRIX ASSURANCE MULTIRISQUES

Le prix de l'assurance Multirisques dépend du montant total du voyage TTC par personne

Montant total du voyage TTC par personne Hors Assurance	Prix par personne Hors option Sanitaire	Prix par personne Avec option Sanitaire
De 2 001 € à 4 000 €	98 €	120 €
De 4 001 € à 8 000 €	199 €	240 €
De 8 001 € à 15 000 €	340 €	410 €

Montant Assurance E par personne (selon tableau ci-dessus) :€

Nombre de personnes assurées X

TOTAL E = €

(à reporter dans le récapitulatif général ci-dessous)

Nom/Prénom des personnes assurées :

1/

2/

3/

4/

F - RECAPITULATIF GENERAL ET MODALITES DE REGLEMENT

RECAPITULATIF GENERAL	TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance : TOTAL D€
	ASSURANCE OPTIONNELLE : TOTAL E	+€
	TOTAL GENERAL DU VOYAGE AVEC ASSURANCE	=€

MODALITES DE REGLEMENT	Date limite de règlement	Montant
1^{er} Acompte	A l'inscription, pour réservation ferme	30% du Total Général du Voyage avec Assurance
2^{ème} Acompte	Au plus tard le 31 mars 2023	30% du Total Général du Voyage avec Assurance
SOLDE	Au plus tard le 10 septembre 2023	40% du Total Général du Voyage avec Assurance
REGLEMENT 1^{er} Acompte : €	<input type="checkbox"/> par Chèque à l'ordre de « CARIB CONGRES » <input type="checkbox"/> par Carte Bancaire <i>un formulaire de paiement en ligne vous sera adressé par mail</i> <input type="checkbox"/> par Virement IBAN FR76 1010 8000 7308 0060 814 BREDFRPP	

EN CAS D'INSCRIPTION :

- **Après le 31 mars 2023**, l'acompte à l'inscription sera de **60%** du Total Général du Voyage
- **Après le 10 septembre 2023**, l'acompte à l'inscription sera de **100%** du Total Général du Voyage

- Je règlerai le solde de ma réservation au plus tard le 10 septembre 2023 sur présentation de facture **pro forma**.
- J'ai pris bonne note que l'émission des billets d'avion ne pourra intervenir qu'après paiement de l'intégralité de la facture **pro forma** qui me sera présentée, ce qui déterminera le montant des taxes aéroport et surcharge carburant exigibles.
- La facture définitive acquittée me parviendra au retour du voyage

G- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

PRIX

Nos conditions indiquent précisément pour chaque voyage ou séjour le prix des prestations forfaitairement proposées. Ce prix ne comprend pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport. Le prix forfaitaire des voyages ou séjours est fixé en fonction de leur durée exacte. Sont inclus dans la durée : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation) et le jour de retour (jusqu'à l'heure d'arrivée). Si, en raison de modifications d'horaires imposés par les compagnies aériennes, la première ou la dernière journée se trouvait écourtée, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. Les prix varient notamment selon la période d'exécution du voyage et selon le nombre de participants. D'une façon générale, l'attention du client est attirée sur le fait que les prix mentionnés ont été établis en fonction des conditions économiques du moment. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification des prix (cf. §6 Révision de prix).

CONDITIONS DE REGLEMENT ET D'INSCRIPTION AUX UNIVERSITES

Premier acompte : 30% du Total Général du Voyage

Deuxième acompte : 30% du Total Général du Voyage avant le **31 mars 2023**

Pour les personnes s'inscrivant après le 31 mars et avant le 10 septembre, l'acompte à l'inscription pour réservation ferme correspondra au total des 1^{er} et 2^{ème} acomptes.

Solde à la convenance du client et au plus tard le 10 septembre 2023. A partir du 10 septembre 2023, l'intégralité du voyage sera demandée à l'inscription.

MODIFICATIONS / ANNULATION TOTALE

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais de modifications des prestations :

Toute modification du fait du participant entre l'inscription et son départ implique la perception par l'agence des frais de dossier minimum d'un montant de 100€ et pourront être réévalués en fonction de la date de la modification.

Frais d'annulation/résolution du contrat :

Toutefois le participant a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat par écrit moyennant le paiement des frais suivants (par dossier, sur le prix total du voyage) :

En cas d'annulation par le participant, celui-ci versera à Carib Congrès les débits égaux aux pourcentages suivants des prix du total général du voyage hors assurance :

ANNULATION TOTALE	Pourcentage du Total Général du Voyage Hors Assurance (TOTAL D)
Jusqu'à 180 jours avant le départ	100 € par dossier <i>(Frais de gestion non remboursable par l'assurance)</i>
Du 179 ^{ème} au 120 ^{ème} jour	30%
Du 119 ^{ème} jour au 45 ^{ème} jour	60%
Du 44 ^{ème} jour au jour du départ	100%

Possibilité de prise en charge des frais d'annulation par l'assurance optionnelle (cf § E), avec franchise (cf Conditions Générales de Ventes disponibles et téléchargeables sur le site www.universites-fnhpa.com).

ASSURANCE

Contrat et numéro de police de l'assurance MULTIRISQUES transmis au participant par email.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des garanties dans les conditions générales de vente disponibles et téléchargeables sur le site www.universites-fnhpa.com. Le client a indiqué dans le § E s'il accepte ou s'il refuse, l'assurance optionnelle proposée.

INFORMATIONS

En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, en particulier à l'étranger, les participants sont avertis que ce qui est écrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater ou subir des exceptions dont nous les prions par avance de nous excuser. Les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou les excursions : l'organisation ne peut en être tenue pour responsable, de même que pour les éventuels changements d'horaires, imposés par les compagnies aériennes (qui ne peuvent en aucun cas représenter une cause d'annulation valable). Les choix des hôtels et des itinéraires des ateliers mentionnés ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. D'autre part, en cas d'annulation de l'une des personnes d'une chambre double, l'autre personne devra s'acquitter du supplément individuel facturé par l'hôtel choisi.

REVISION DE PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 30 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connues au 20/09/2022: 350.00€

Pour toute hausse supérieure à 8% du prix du forfait, vous recevrez une nouvelle proposition tarifaire (Pdf) avec le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Minimum de participants : Ces Universités ne se tiendront que si elles regroupent un minimum 450 participants au 1^{er} Mai 2023, la réalisation de ses ateliers nécessite également un minimum de 20 participants. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, une augmentation du forfait sera proposée aux participants qui pourront accepter ou refuser cette nouvelle proposition tarifaire. Le participant sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CESSION DE CONTRAT TOTALE OU PARTIELLE

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat **tant que celui-ci n'a produit aucun effet** (billets d'avion déjà émis...) et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous sont communiqués. Les frais de cession vous seront communiqués et seront amenés à évoluer en fonction de la date de la cession avant le départ, ils seront au minimum 50€ par personne (frais gestion agence).

PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

La réglementation, la disponibilité et les normes d'accessibilité dans les différents pays (hors Europe) peuvent différer, nous conseillons aux personnes nécessitant une assistance de se rapprocher de notre agence afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires.

SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie avoir pris connaissance sur le site www.universites-fnhpa.com avant la conclusion du présent contrat : du formulaire d'information pour des contrats de voyage à forfait (Annexe 1) et des conditions particulières de vente de voyages (Annexe 2), de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, et des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs à consulter régulièrement jusqu'au départ, de la brochure, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites sur le site www.universites-fnhpa.com.

Fait à Le

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SIGNATURE :

Prévoyez de garder une copie de ce bulletin d'inscription avant de le poster accompagné de votre règlement.